

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal
Du LUNDI 7 JUIN 2010

L’an deux mil dix, **le 7 JUIN**

A 20 heures le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Gérard LENEVEU, Maire

Etaient présents :

Messieurs MARION, HEUZE, BOISSEE, ISABEL, BOUTAMINE, LELAIZANT, LACOUR, LEGER, LECOUSTEY, PAOLINI,

Mesdames GUILLOT, GOUESLARD, MOLLET, HUE, POUILLAIN, LEBIDOIS, PAPOUIN, BOUVIER, LUCAS, MOBASHER, CHAPELLIERE

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur BRIARD donne pouvoir à Monsieur LENEVEU

Monsieur LECOEUR donne pouvoir à Monsieur MARION

Absent(s) non excusé(s)

Madame HADDOUCHE

Monsieur SEYMOUR

Madame ROUF

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL / TRANSFORMATION DE POSTES

Dans le cadre des recrutements à intervenir suite aux départs en retraite de deux agents municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur MARION Alain, Responsable de la Commission du Personnel, approuve à l’unanimité les transformations des postes suivantes :

- 1 poste d’Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe en un poste d’Adjoint Technique 2^{ème} Classe avec effet au 1^{er} JUIN 2010
- 1 poste de Rédacteur chef en un poste de Rédacteur avec effet au 1^{er} SEPTEMBRE 2010

BUDGET GENERAL : REMBOURSEMENTS D’ASSURANCES / ACCEPTATION

Dans le cadre du sinistre survenu aux ateliers en début d’année, le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité les montants proposés par la Compagnie d’ Assurances -en l’occurrence la S.M.A.C.L. - pour l’indemnisation des différents véhicules à savoir 44.764 euros au total, toutes franchises déduites, cette somme se décomposant comme suit :

Marque	Immatriculation	A percevoir
PEUGEOT	9626 TN 14	1.742,00 €
CITROEN	1236 VZ 14	792,00 €
CITROEN	4775 XH 14	1.722,00 €
FIAT	126 YJ 14	5.842,00 €
FIAT	3734 YH 14	6142,00 €
CITROEN	4183 TH 14	322,00 €
RENAULT	961 SX 14	562,00 €
PEUGEOT	2677 TB 14	22,00 €
PEUGEOT	7853 YA 14	2.842,00 €
CITROEN	7304 XV 14	5.292,00 €
CITROEN	7017 ZR 14	19.484,00 €
		44.764,00 €

En outre, le Conseil Municipal accepte les remboursements de frais de location de véhicules soit 693,08 € + 352,22 €, (montants correspondant à celui des factures réglées).

BUDGET TRANSPORT : REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES / ACCEPTATION ET DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre du sinistre survenu aux ateliers municipaux en janvier dernier, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité les montants proposés par la Compagnie d'assurances -en l'occurrence la S.M.A.C.L.- pour les deux bus détruits dans l'incendie soit 14.500 € d'une part et 11.000 € d'autre part d'où un montant à percevoir, après déduction des franchises de 316 € par véhicule, de 24.868 €.

Approuve à l'unanimité également la décision modificative n°1 du Budget Transport libellée comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Art. 778 Remboursement sinistre : + 22.000 €

Art. 774 Subvention exceptionnelle : - 22.000 €

BUDGET GENERAL : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT / DECISION MODIFICATIVE

Considérant le montant de la subvention d'équilibre du budget transport précédemment délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget général telle que définie ci-après :

- En dépenses de fonctionnement
 - Art. 65737 Fonction 252 (subvention à organisme public) : - 22.000 €
- En dépenses d'investissement :
 - Art. 2182 Fonction 823 opération 13 (acquisition de véhicules) : + 22.000 €

- Ce qui entraîne également
- En dépenses de fonctionnement
-Art. 023 Fonction 01 : + 22.000 €
 - En recettes d'investissement
- Art. 021 Fonction 01 : + 22.000 €

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT / PARTICIPATION 2010

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, rapporteur en l'absence de Monsieur BRIARD Jean-Claude, responsable de la Commission du logement, propose à ses collègues d'apporter une contribution financière au titre de 2010 de 767,68 € (soit 0,16 € par habitant) au Fonds de Solidarité pour le Logement étant entendu que celle-ci sera imputée à l'Art. 6554 fonction 523.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient à l'unanimité cette proposition et décide d'accorder au F.S.L. une participation pour 2010 à hauteur de 767,68 €

TAXES D'URBANISME / REMISE GRACIEUSE DE PENALITES

Suite à l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, relatif à la demande de remise gracieuse formulée pour les pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme,

Sur avis favorable du comptable du Trésor Public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité la remise gracieuse des majorations de retard se rapportant aux taxes d'urbanisme dans le cadre du Permis de construire n°301.05. P0033.

CESSION à TITRE GRATUIT S.A. LA PLAINE NORMANDE / COMMUNE DE GIBERVILLE (rue des Cités).

Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint, responsable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement présente à ses collègues le projet d'aménagement du futur giratoire et de ses abords sur le banc communal rue des Cités, au pied de l'ouvrage de franchissement de la R.D. 403.

Elle indique alors que le Conseil d'administration de la S.A. La Plaine Normande propose la cession gratuite de deux parcelles au profit de la commune de GIBERVILLE.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées Section AE n°579 et 580 d'une superficie de 24 et 338 m² soit 362 m² au total
- Autorise Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer l'acte à intervenir à cet effet en l'étude de Maître VIELPEAU, notaire à CAEN
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : CARRIERE EXPLOITEE PAR LA Sté Ciments CALCIA / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande d'autorisation de renouvellement d'exploiter et de modification des conditions d'exploitation de la carrière d'argile à ciel ouvert sur le territoire des communes de

TOUFFREVILLE et de BAVENT présentée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par la Société CIMENTS CALCIA,

Après avoir pris connaissance du dossier de demande comportant l'étude d'impact,

Suite à l'exposé de Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint, responsable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable pour le renouvellement de l'exploitation (pour 30 ans) et la modification des conditions d'exploitation telle que figurant au dossier joint à la présente demande.

CONVENTION ERDF / AUTORISATION DE PASSAGE D'UN CABLE SOUTERRAIN ET DE POSE D'UN COFFRET

Dans le cadre de l'alimentation E.R.D.F. au 55, rue de la Liberté en la commune et de l'étude de l'extension basse tension souterraine,

Suite à l'exposé de Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint, responsable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité la pose d'un câble de réseau électrique et d'un coffret sur la parcelle cadastrée AE n°570 propriété de la Commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son Représentant pour signer la convention (ainsi que toute autre pièce nécessaire) à intervenir à cet effet.

HALLE MULTIACTIVITES AU CŒUR DE BOURG / DENOMINATION

Suite à l'exposé de Madame MOLLET Marie-France, Maire Adjoint,

Sur proposition des membres du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le nom de Jean FERRAT pour dénommer la halle multi activités actuellement en cours de construction au cœur de bourg.

BIBLIOTHEQUE : FACTURATION DES LIVRES NON RENDUS

Sur proposition de Madame MOLLET, Maire Adjoint, responsable de la Commission Culture,

Considérant que certains documents (livres, revues, CD...) ne sont pas restitués ou sont rendus dans un état nécessitant leur remplacement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la facturation à l'emprunteur des documents en question, et ce, au prix de rachat du document identique neuf ou, en cas d'impossibilité (document indisponible) au prix d'achat d'un document similaire

CONVENTION DE MANDAT DE GESTION DU GITE / RENOUELEMENT

Suite à l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSEE, Maire Adjoint, Responsable de la Commission Jeunesse, en ce qui concerne le gîte de la Ferme d' Amélie,

Considérant le bilan satisfaisant,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre son affiliation au réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert » et de renouveler la convention de mandat de gestion (avec Calvados Accueil Réservation) pour l'organisation de la réservation et des locations de cet hébergement sis à la Ferme d' Amélie.

GITE : TARIFS 2011

Dans le cadre de l'inscription 2011 au service réservation auprès des Gîtes de France,

Suite à l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSEE, Maire Adjoint,

Sur proposition des membres de la Commission Jeunesse,

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les tarifs 2011 du Gîte de la Ferme d' Amélie comme suit :

<i>TARIFS 2011</i>	
<i>Haute saison</i> 2.07.-27.08	334,00 €
<i>Vacances. Printemps</i> 9.04-7.05 <i>Jour de l'an</i> 26.12-2.01.2012	258,00 €
<i>Moyenne. Saison</i> 12.02-12.03/7.05-2.07/27.08-24.09/22.10- 2.11/19.12-26-12	228,00 €
<i>Basse Saison</i> (autres périodes)	202,00 €
<i>Week-end</i>	157,00 €
<i>Milieu de semaine</i> = prix week-end normal	157,00 €
<i>Week-end Détente</i> (WE + surcoût détente)	197,00 €

ECHANGE GIBERVILLE / MURLO : PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Suite à la délibération n°10.01.14 en date du 25 JANVIER 2010 approuvant l'organisation d'un échange entre GIBERVILLE et MURLO en Italie (Toscane) dans le cadre d'un séjour collectif de jeunes âgés de 15 à 17 ans,

Sur proposition des membres de la Commission Jeunesse,

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le tarif du séjour (soit du 5 au 18 juillet 2010) à 380 €.

MARCHES PUBLICS ET DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE / COMPTE RENDU

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée par délibération n°08.07.56 en date du 13 MAI 2008 en matière de marchés publics,

Vu les crédits inscrits au B.P. 2010 adopté le 29 MARS 2010
Suite à l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU,

Le Conseil Municipal prend note des décisions intervenues en vert de cette délégation :

- *Décision N°1 du 9 avril 2010* : signature avec la Société VEOLIA du marché de prestations de services pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales -Contrat d'un an renouvelable 4 fois montant de 6.600 € H.T./semestre -
- *Décision N°2 du 9 avril 2010* intervenue auprès de l'entreprise ASTEN de Colombelles pour les travaux de réfection de l'étanchéité du Groupe Scolaire « Louis ARAGON » (dernière tranche). Montant de 60.633,31 € H.T.-

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Dans le cadre de l'inauguration du stade Claude BOZEC le 16 MAI dernier,

Considérant l'organisation de matchs,
Considérant que les arbitres ont été indemnisés par l' A.S.G. Football,
Suite à l'exposé de Monsieur LENEVEU, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement de ces frais à l'association sus citée étant ici précisé que ceux-ci s'élèvent à 391,38 €

JURY D'ASSISES 2011 / LISTE PREPARATOIRE

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe ses collègues que, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 12 MARS 2010, le jury d'Assises du Calvados sera composé en 2011 de 530 personnes dont 4 de GIBERVILLE et qu'il convient donc d'établir au niveau communal la liste préparatoire résultant d'un tirage au sort effectué à partir des listes électorales politiques et comportant 12 noms.

Ainsi, ont été désignées les personnes ci-après :

N°	Noms et Prénoms	Adresse
5238	MONTEVERDI Bernadette	1, rue de la Fraternité
3166	SIBRAN Jacques	45, rue du Centre
3986	ADJASSIN Iboukoun	34, rue Paul Eluard
4472	ERNOUF Epouse LE COZ Augustine	13/10 rue du Bois
4763	JAMET Bernard	1, rue Jean Effel
1433	GUILBOT Hervé	18, rue François De Malherbe
3138	SBROLLINI Vélia Epouse ROBERT	ZI du Martray Avenue des Anglais
1128	FIQUET-ASSIRATI Chantal	8, Impasse de l'Orangerie
2324	MALNOE Daniel	19, Route de Rouen
3070	ROY Coralie	30, rue du XXème Siècle
2353	MARIE Bernard	4, rue Victor Hugo
4384	DESVERNINE Lucrèce	6/5, rue du Bois

MOTION BANDE DE GAZA

Sur proposition de Monsieur Salah BOUTAMINE, Conseiller Municipal délégué,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, a l'unanimité :

- Condamne l'arraisonnement meurtrier de la flottille de bateaux humanitaires par l'armée israélienne dans les eaux internationales au large de GAZA,
- Appelle le Gouvernement Français et l'Union Européenne à exiger des autorités israéliennes, sous peine de sanctions, la fin du blocus de GAZA,
- Exige que les résolutions de l'O.N.U soient enfin appliquées et qu'un Etat Palestinien indépendant soit créé.

Séance levée à 21 h 30